

FORMATION DES OPERATEURS DE MESURE DE L'ETANCHEITE A L'AIR DES BATIMENTS

L'étanchéité à l'air est notre métier,
vous l'enseigner est notre vocation



Formation reconnue
effinergie

Formation obligatoire pour présenter un dossier de
Qualification 8711 « Mesureur » auprès de Qualibat

2011

- Procédure
- Programmes
- Détail des packs de formation et prestations
- Bulletin d'inscription
- Grille tarifaire

 **0800 100 801**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

FORMATION DES OPERATEURS DE MESURE DE L'ETANCHEITE A L'AIR DES BATIMENTS


Formation reconnue par le ministère en charge de la construction et Effinergie, obligatoire pour la Qualification Qualibat 8711

Quelle est la formation à suivre, quelle est la procédure ?

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

La formation modules 1 et 2 dispensée par Sirteme vous donne accès à une qualification. Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de Qualification 8711 auprès de Qualibat et obtenir une **autorisation à réaliser des mesures dans le cadre du label BBC Effinergie et de la RT 2012** il est nécessaire de suivre la formation théorique de 3 jours, une formation pratique et de valider les acquis selon le **cursus de qualification** suivant :



 **FORMATION THEORIQUE DE 3 JOURS** (obligatoire)
(MODULES 1 et 2)
Examen de 45 minutes, 30 questions dont 5 éliminatoires

① **QCM de validation de la formation**

FORMATION PRATIQUE sur site (obligatoire)
½ journée
« Obligation du stagiaire de suivre un opérateur autorisé sur une mesure d'étanchéité à l'air d'un bâtiment »

ACCOMPAGNEMENT (recommandé)
½ journée
Rédaction des rapports de mesure et constitution du dossier de demande de Qualification

Il est vivement conseillé d'avoir pratiqué seul une dizaine de mesures d'entraînement avant de passer à l'étape ci-dessous :

② **VALIDATION PRATIQUE PAR MESURE SUR SITE ½ à 1 journée**
« Obligation du stagiaire d'être évalué par un opérateur autorisé depuis plus d'un an sur une mesure d'étanchéité à l'air d'un bâtiment. L'opérateur qui effectue la formation pratique doit être différent de celui qui contrôle les connaissances et juridiquement indépendant du stagiaire ou de sa société ».

③ **VALIDATION FINALE PAR EXAMEN ET EVALUATION D'UN RAPPORT DE MESURE**
Le stagiaire doit faire parvenir à Sirteme un rapport de mesure qui sera évalué et corrigé (gestion par email).

Chaque étape d'examen ①, ②, ③ doit être validée en 3 essais au maximum. Sirteme délivre ensuite une **attestation de validation de la formation**.

DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE QUALIFICATION AUPRES DE QUALIBAT
Chaque stagiaire est responsable personnellement de cette phase. Sirteme propose une **prestation d'accompagnement** facultative (vérification de la complétude du dossier et des rapports de mesure envoyés).

Une fois votre dossier examiné et validé par Qualibat, vous disposez de la qualification 8711 (établie individuellement au nom d'une personne physique) et pouvez réaliser des tests d'étanchéité à l'air en phase finale.

FORMATION DES OPERATEURS DE MESURE DE L'ETANCHEITE A L'AIR DES BATIMENTS

• PROGRAMME DES FORMATIONS THEORIQUES ET PRATIQUES :

Durée: 4 à 5 jours, en fonction des connaissances de base du stagiaire, selon procédure décrite ci-dessus.

Validation de la formation: Examen théorique: QCM

Examens pratiques: Mesure sur un bâtiment évaluée par un opérateur et évaluation d'un rapport de mesure



LES PACKS DE FORMATION

Modulables en fonction du niveau souhaité
Pratique réalisée sur matériel mis à disposition
2 formateurs minimum par session

FONDAMENTAUX - Journée préalable facultative

Pré-requis

- Introduction et contexte énergétique
- Labels et réglementations
- Thermique et physique du bâtiment

MODULE 1 - JOUR 1 (obligatoire pour la qualification)

L'étanchéité à l'air - théorie

- Généralités et état des lieux des constructions
- Renouvellement de l'air intérieur et phénomènes moteurs
- Principe, indicateurs, et système d'étanchéité à l'air des bâtiments
- Exemples et visualisation
- Principe, mode opératoire et différents type de tests – test démonstratif

MODULE 2 - JOURS 2 et 3 (obligatoire pour la qualification)

Le test d'étanchéité à l'air - théorie

- L'étanchéité à l'air - expression des valeurs et réglementations
- La norme NF EN 13829 et son guide d'application GA P50-784
- Le rapport de mesure
- Les valeurs dimensionnelles
- Matériels de mesure
- Cadre de l'autorisation à réaliser des mesures
- Pratique de la mesure: appareillage, logiciels de mesure, localisation et visualisation des fuites, analyse des résultats
- QCM de validation de la formation théorique



FORMATION PRATIQUE - JOUR 4 (1/2 journée obligatoire)

Le futur opérateur de mesure doit suivre un opérateur autorisé lors d'une mesure d'étanchéité à l'air sur un bâtiment

Pratique sur site, conditionnement du bâtiment, relevés, pratique du matériel et logiciels associés, mesure et interprétation des résultats.

ACCOMPAGNEMENT - JOUR 4 (1/2 journée facultative)

- Le rapport de mesure: examen et détail des éléments les composant
- Le registre des opérations
- Cadre détaillé de l'autorisation à réaliser des mesures: procédure de Qualification QUALIBAT.

NB : La validation Pratique se fait dans le cadre d'une 1/2 journée organisée ultérieurement

PACK SECURITE

PACK ESSENTIEL

PACK BASIQUE

PACK SOUPLE



FORMATION DES OPERATEURS DE MESURE DE L'ETANCHEITE A L'AIR DES BATIMENTS

• TARIFS DES PACKS DE FORMATION (pour les lieux et dates des sessions voir le calendrier)

Vous n'avez pas de formation ou d'expérience suffisante dans le domaine de la thermique et du bâtiment : pour reprendre les connaissances depuis la base et opter pour un niveau de services et d'accompagnement optimal:

PACK SECURITE

5 jours de formation théorique et pratique (40 heures) + examens de validation de la formation 3200 € HT

- **Module fondamentaux** – 1 jour en centre de formation
- **Modules 1 et 2** – 3 jours en centre de formation
- **Formation Pratique et Accompagnement** - 1 journée en centres ou sites Sirteme (Aix en Provence, Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Strasbourg)
- **QCM** 3 passages compris
- **Validation pratique** 2 passages compris, hors frais de déplacement éventuels d'un opérateur autorisé auditeur (Si 3^{ème} passage nécessaire, facturation complémentaire de 500 € HT pour l'organisation d'une journée d'examen supplémentaire)
- **Examen du rapport de mesure** – 3 examens compris

Vous souhaitez être accompagné sur la partie pratique, la rédaction du rapport de mesure et la demande d'autorisation: PACK ESSENTIEL

4 jours de formation théorique et pratique (32 heures) + examens de validation de la formation 2800 € HT

- **Modules 1 et 2** – 3 jours en centre de formation
- **Formation Pratique et Accompagnement** - 1 journée en centres ou sites Sirteme (Aix en Provence, Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Strasbourg)
- **QCM** 3 passages compris
- **Validation pratique** 2 passages compris, hors frais de déplacement éventuels d'un opérateur autorisé auditeur (Si 3^{ème} passage nécessaire, facturation complémentaire de 500 € HT pour l'organisation d'une journée d'examen supplémentaire)
- **Examen du rapport de mesure** – 2 examens compris – 3^{ème} examen : facturation complémentaire de 100 € HT

Vous souhaitez répondre aux exigences de la procédure sans être accompagné: PACK BASIQUE

3 jours ½ de formation théorique et pratique (28 heures) + examens de validation de la formation 2500 € HT

- **Modules 1 et 2** – 3 jours en centre de formation
- **Formation Pratique** – ½ journée en centres ou sites Sirteme (Aix en Provence, Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Strasbourg)
- **QCM** 3 passages compris
- **Validation pratique** 2 passages compris, hors frais de déplacement éventuels d'un opérateur autorisé auditeur (Si 3^{ème} passage nécessaire, facturation complémentaire de 500 € HT pour l'organisation d'une journée d'examen supplémentaire)
- **Examen du rapport de mesure** – 2 examens compris – 3^{ème} examen : facturation complémentaire de 100 € HT

Vous souhaitez assurer indépendamment votre formation pratique auprès d'un opérateur de mesure autorisé de votre choix : PACK SOUPLESE

3 jours de formation théorique (24 heures) + examens de validation de la formation 2200 € HT

- **Modules 1 et 2** – 3 jours en centre de formation
- **Formation Pratique assurée indépendamment par l'opérateur de votre choix – la grille d'évaluation sera transmise à Sirteme pour assurer la suite de la validation.**
Avertissement : Dans ce cas Sirteme est déchargé de toute responsabilité quant à cette partie de la validation pratique. Les notions vues lors de cette formation pratique seront considérées comme acquises par le stagiaire pour la suite des examens.
- **QCM** 3 passages compris
- **Validation pratique** 2 passages compris, hors frais de déplacement éventuels d'un opérateur autorisé auditeur (Si 3^{ème} passage nécessaire, facturation complémentaire de 500 € HT pour l'organisation d'une journée d'examen supplémentaire)
- **Examen du rapport de mesure** – 2 examens compris – 3^{ème} examen : facturation complémentaire de 100 € HT

VALIDATION PRATIQUE : Cette journée est gérée par Sirteme dans tous les packs - 3 possibilités :

- 1/ Le stagiaire vient réaliser une mesure sur un site Sirteme à une date définie par Sirteme (un calendrier est fourni à l'issue de la formation initiale)
- 2/ Le stagiaire sélectionne le chantier de son choix et fait déplacer un opérateur sur site : les frais de déplacement de l'opérateur sont à la charge du stagiaire
- 3/ Le stagiaire ne dispose pas d'un chantier et souhaite se déplacer sur une opération proposée par un opérateur partenaire Sirteme : ses frais de déplacement son à sa charge.

FORMATION DES OPERATEURS DE MESURE DE L'ETANCHEITE A L'AIR DES BATIMENTS BULLETIN D'INSCRIPTION

Société Nom Prénom
Fonction..... Activité
Adresse.....
Code Postal..... Ville
Tel Mail (obligatoire)

Je souhaite suivre la formation des opérateurs de mesure
de l'étanchéité à l'air des bâtiments

Formule choisie :

- | | | |
|--|------------------|---|
| <input type="checkbox"/> PACK SECURITE | 3200 € HT | soit 3827.20 € TTC par personne |
| <input type="checkbox"/> PACK ESSENTIEL | 2800 € HT | soit 3348.80 € TTC par personne |
| <input type="checkbox"/> PACK BASIQUE | 2500 € HT | soit 2990 € TTC par personne |
| <input type="checkbox"/> PACK SOUPLESSE | 2200 € HT | soit 2631.20 € TTC par personne |
| <input type="checkbox"/> MODULE 1 ET 2 | 1500 € HT | soit 1794 € TTC par personne (formule sans validation de formation) |

Dates :

Lieu :

(voir calendrier disponible sur le site www.sirteme-formations.com ou par email ou sur demande au 0800 100 801)

L'inscription ne sera validée qu'à réception d'un acompte de 30% (chèque d'acompte encaissé uniquement 10 jours avant la formation). Un accusé de réception vous sera adressé par email ou fax à réception du présent bulletin d'inscription. Les conventions de formation sont envoyées par email au minimum un mois avant le début de la formation.

En cas de dédit :

- 15 à 30 jours avant la date choisie : 30% du montant de la formation sera dû à Sirteme
- 5 à 14 jours avant la date choisie : 50% du montant de la formation sera dû à Sirteme
- Moins de 5 jours avant la date choisie : 75% du montant de la formation sera dû à Sirteme

En cas d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, Sirteme retiendra le coût total de la formation.

Pour une tarification de groupe (mini 3 personnes) ou entreprise, nous contacter.

Pour les inscriptions, veuillez nous contacter et nous retourner ce formulaire dûment rempli par fax au 04 92 13 19 93 ou par email à l'adresse info@sirteme.com s'il vous plait.

Les chèques de règlement sont à libeller à l'ordre de **SIRTEME** et à adresser à :
SIRTEME - Le Cézanne - Les Hameaux du Soleil - 06270 Villeneuve Loubet

Date: _____ Cachet

Signature

PRESTATION OU MODULE		Nombre de jour ou tarif en supplément	SECURITE	ESSENTIEL	BASIQUE	SOUPLESE
Module « Fondamentaux »	Conseillé	1	X			
Module 1 Reconnu Effinergie et MEDDTL	Obligatoire	1	X	X	X	X
Module 2 Reconnu Effinergie et MEDDTL	Obligatoire	2	X	X	X	X
3 passages QCM	Obligatoire	<i>Pendant le module 2</i>	X	X	X	X
Formation Pratique <i>(en centre Sirteme*)</i>	Obligatoire <i>Session en centre conseillée</i>	0.50	X	X	X	Non compris**
Validation Pratique <i>2 passages maxi sur un jour Organisé par Sirteme</i>	Obligatoire	0.5 à 1	X	X	X	X
Examen de rapport(s) <i>(comprenant 2 examens de rapports)</i>	Obligatoire		X	X	X	X
Module Accompagnement Autorisation et rapport <i>(même jour que formation pratique)</i>	Conseillé	0.50	X	X		
3 ^{ème} examen de rapport <i>(3 rapports maxi)</i>	Eventuel	100 € HT	X			
Contrôle de connaissances pratiques complémentaire <i>(3^{ème} et dernier passage)</i>	Eventuel	500 € HT				
TARIF HORS TAXES			3200.00 €	2800.00 €	2500.00 €	2200.00 €

2 FORMATEURS MINIMUM DEDIES A CHAQUE SESSION – MATERIEL MIS A DISPOSITION

* Centres ou sites Sirteme : Aix en Provence – Paris – Bordeaux – Lille – Lyon – Nantes – Strasbourg

**Si session en centre non souhaitée : le stagiaire assure lui-même l'organisation de sa formation pratique avec un opérateur de mesure autorisé et transmet la grille de suivi de formation à Sirteme